

Hôpital du Valais
Spital Wallis

**Mes parents
consomment**



perinatalite-valais.ch

**Vendredi
06 octobre 2023**



JOURNÉES THÉMATIQUES

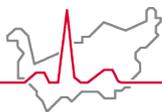
DE L'ASSOCIATION PÉRINATALITÉ VS

COMITÉ D'ORGANISATION

Dresse A. Morard-Dubey
Pédopsychiatre

Dr Y. Paccaud
Pédiatre

Mme N. Schwitter
Sage-femme



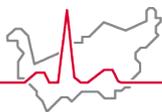
Podcast - Drogue: pourquoi la situation dégénère-t-elle?

Le quartier de la Riponne à Lausanne ou celui des Grottes à Genève voient se multiplier depuis quelques semaines les scènes de consommation de drogue dure en plein jour. A Zurich, Bâle ou Coire mais aussi Paris, la situation évolue dans le même sens. On la décrypte avec Camille Robert, co-secrétaire générale du GREA.

"Aujourd'hui, toutes les substances sont ultra-disponibles. On le sait aussi parce que les prix baissent et la pureté augmente", explique Camille Robert, co-secrétaire générale du Groupement romand d'études des addictions (GREA). Mais ce n'est pas la seule cause qui explique la situation actuelle en Suisse romande. "Les personnes qui sont à Genève ou à la Riponne à Lausanne sont dans une situation de très grande précarité et c'est aussi pour ça qu'on n'arrive pas forcément à les accompagner, parce que quand vous vivez dans la rue, la consommation est parfois une stratégie de survie."

« On constate, de manière générale en Europe, une augmentation de la problématique de la consommation de drogues dans l'espace public. »

Camille Robert, co-secrétaire général du GREA



SANTÉ

Une publication du CCSS Service cantonal de la santé publique, Promotion santé Valais et la Ligue pulmonaire valaisanne

Pourquoi est-il recommandé d'éviter l'alcool pendant la grossesse?

MATERNITÉ Être enceinte et consommer de l'alcool peut engendrer de graves malformations chez l'enfant. Les médecins recommandent l'abstinence totale. Un principe de précaution souvent difficile à respecter par manque d'informations claires.

PAR YVONNE MEYER BARILON, JOURNALISTE RP

Le spectre de l'alcoolisation fœtale est un problème de santé publique mal connu et sous-estimé. Lorsqu'une femme enceinte boit, l'alcool passe du placenta au sang de l'enfant qui est incapable de l'éliminer comme un adulte. La Dre Céline Fischer et la Pr^e Anita Truttmann du service de néonatalogie du CHUV, à Lausanne, sont unanimes: «La plus grande vulnérabilité se situe au premier trimestre de grossesse lorsque le cerveau et les autres organes se forment. Mais, l'alcool est à proscrire jusqu'à la naissance, car le développement cérébral ne poursuit durant toute la gestation.» La Pr^e Anita Truttmann précise: «Les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale ne sont pas évidents à la naissance, ils se détectent à l'âge de deux ou trois ans seulement, en général avant cinq ans.» Les signes cliniques à la naissance varient. Il peut s'agir de retards de croissance ou de malformations congénitales.

Briser un tabou social persistant

Une étude européenne incluant la Suisse révèle que 8 à 25% des femmes consomment de l'alcool durant la grossesse et l'allaitement. Or, ce thème reste un tabou social et un défi pour les professionnels de la santé. Les femmes n'osent pas évoquer leur consommation même faible, et à l'inverse peinent à assurer le zéro alcool sans révéler leur grossesse en raison d'une forte pression sociale.

ALCOOL ET GROSSESSE

LES RISQUES POUR LE FŒTUS



LES RISQUES POUR L'ENFANT

- Anomalies subtiles du visage
- Mauvaise vue ou mauvaise audition
- Malformation d'organes
- Troubles alimentaires
- Troubles du comportement
- Difficultés de concentration
- Anxiété



À QUI EN PARLER?

- Son gynécologue
- Son médecin traitant
- Son pédiatre
- Sages-Femmes
- Néonatalogie Valais
- Addiction Valais



Isabelle Esquis est sage-femme conseillère à l'Hôpital du Valais: «Nous pensons systématiquement la question de l'alcool dans l'anamnèse. En règle générale, les femmes répondent qu'elles ne boivent pas. Ainsi, nous informons sur le spectre de l'alcoolisation fœtale que si nous avons un doute sur leur consommation et nous les orientons vers des associations spécialisées.» Georges Alain Claret, responsable du centre de conseil et d'accompagnement d'Addiction Valais, à Martigny, confirme: «Nous avons peu de cas, c'est très émotionnel pour les femmes. Notre rôle est de les informer et de fixer avec elles des objectifs sans les culpabiliser.»

«LA PLUS GRANDE VULNÉRABILITÉ SE SITUE AU PREMIER TRIMESTRE DE GROSSESSE LORSQUE LE CERVEAU SE FORME.»

PROFESSEURE ANITA TRUTTMANN
SERVISE DE NEONATOLOGIE CHUV

Existe-t-il une marge de tolérance?

Une recherche de la Haute École de Santé Vaud menée par Yvonne Meyer a investigué le vécu de la consommation d'alcool durant la

grossesse. Cette étude révèle que les femmes sont souvent démunies et demandent plus d'information. Est-il toléré de consommer de manière faible sans mettre en danger l'enfant à naître? Yvonne Meyer précise: «La limite zéro alcool a été redéfinie en 2022.» La Dreese Anita Truttmann reconnaît qu'il est «impossible d'établir de façon définitive des femmes enceintes pour obtenir des statistiques, ainsi l'abstinence est recommandée par prudence.»

Pour pallier aux études contradictoires sur les seuls admis, Addiction Suisse a édité un guide à l'attention des femmes. Une consommation d'un verre par semaine représenterait un risque négligeable. La Dre Céline Fischer en convient: «L'abstinence est une sécurité, mais il importe de déculpabiliser aussi les femmes qui subissent déjà une forte pression sociale.» Elle invite à renoncer à l'alcool pendant la grossesse, et à pondérer les risques pendant l'allaitement en consommant peu et après la tétée. Franchir le pas de boire est une question de responsabilité individuelle. En parler avec les professionnels qui accompagnent une grossesse reste la meilleure manière de s'informer. ■

L'ONBUSSMAN VOUS INFORME

Liberté de mouvement et mesures de contrainte, traitements médicamenteux contre la volonté de la personne

Depuis le 1er janvier 2023, le Valais est doté d'une Ordonnance sur les mesures limitant la liberté de mouvement dans les institutions sanitaires. Selon la loi, toutes mesures limitent la liberté de mouvement contre la volonté du patient sont interdites dans les institutions sanitaires sauf dans des cas exceptionnels si le comportement du patient présente un grave danger pour sa vie ou son intégrité corporelle pour lui-même ou pour un tiers ou si cela entraîne une grave perturbation de la vie communautaire. La responsabilité de la mise en place de la mesure revient au médecin qui après consultation de l'équipe soignante peut décider, pour une durée limitée, de la limitation de la liberté strictement nécessaire à la prise en charge du patient. Elles ne doivent aucun-

ment servir à pallier des lacunes organisationnelles, être mises en œuvre à des fins d'économie ou punitives. Le choix de la mesure doit être proportionnel aux risques encourus. Chaque institution doit mettre en place une procédure écrite interne à cet effet. Les mesures concernées sont de plusieurs types: il s'agit par exemple de mesures de contention sur le corps (des liens sur le corps ou des blocage sélectifs d'une partie du corps), de mesures destinées par des moyens mécaniques (fermetures des portes, poignées hautes) ou encore de mesures de contraintes (interventions prises sans le consentement du patient et allant à l'encontre de la volonté déclarée ou souscrite à l'inscription). Ces mesures doivent être réévaluées chaque 72 jours ou à leur maintien doit faire

l'objet d'une décision mensuelle formelle. Certaines mesures dites « légères » (taglia alarme ou bracelet électronique) peuvent être prononcées pour 1 an. La décision de la mise en place d'une limitation de la liberté de mouvement pousse faire l'objet d'un recours par le résident lui-même, par la personne habilitée à le représenter ou par un proche en tout temps auprès de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Cette autorité pourra faire lever immédiatement la mesure prononcée si elle l'estime inadéquate. ■



LUDVINE DÉTENNE
RESPONSABLE DE L'ONBUSSMAN
INFO@ONBUSSMAN-VL.CH
TEL. 027 321 27 70

PARTENAIRES

CCSS Service cantonal de la santé publique

ASSOCIATION VALESIENNE DE SAGES-FEMMES

LIQUE PULMONAIRE VALAISANNE

POUR EN SAVOIR PLUS...

Cette page a été réalisée par Impact Journaliste, le studio de création de contenus personnalisés d'ESM Média, pour le CCSS Service cantonal de la santé publique, Promotion santé Valais et la Ligue pulmonaire valaisanne. Pour toute information complémentaire: ch@onbusman.valais.ch

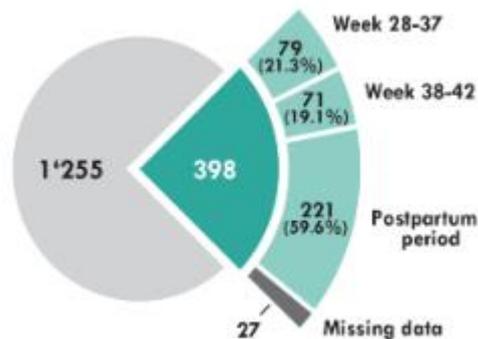
What pregnant women are taking: learning from a survey in the Canton of Zurich

25.11.2020

Eliane Randecker, Giulia Gantner, Deborah Spiess, Katharina C. Quack Löttscher, Ana Paula Simões-Wüst



A) Survey sample



E) Consumption of recreational drugs

	During	Before
Alcohol low (<2 drinks/week)	4.1% (n=15)	39.7% (n=146)
Alcohol moderate (2-4 drinks/week)	0.0% (n=0)	19.8% (n=73)
Alcohol severe (>5 drinks/week)	0.3% (n=1)	4.3% (n=16)
Smoking	4.1% (n=15)	16.3% (n=60)
Cannabis	0.8% (n=3)	3.8% (n=14)
Cocaine	0.0% (n=0)	1.6% (n=6)

HEALTH SCIENCES

Prevalence of Illicit Drug Use During Pregnancy: A Global Perspective

RONAN A. TAVELLA, VICTÓRIA O.M. DE ABREU, ANA LUIZA MUCCILLO-BAISCH & FLÁVIO M.R. DA SILVA JÚNIOR

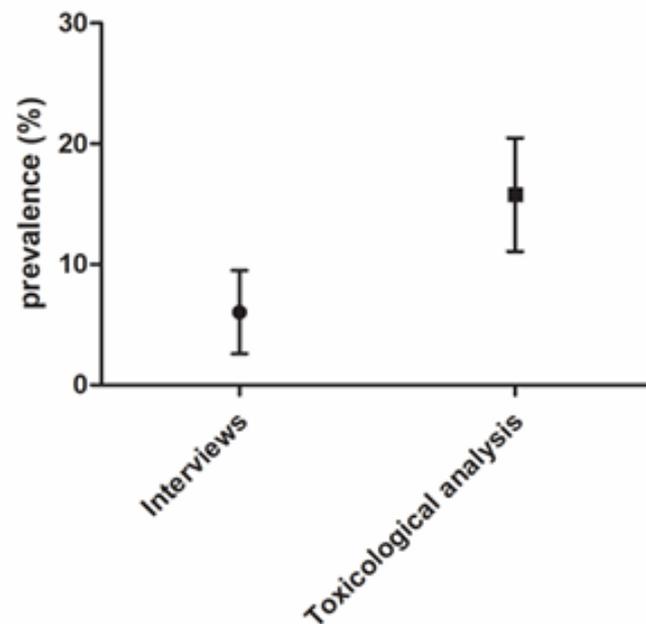


Figure 1. Distribution of prevalence of illicit drug use by pregnant women in studies comparing the two forms of data collection.*



HEALTH SCIENCES

Prevalence of Illicit Drug Use During Pregnancy: A Global Perspective

RONAN A. TAVELLA, VICTÓRIA O.M. DE ABREU, ANA LUIZA MUCCILLO-BAISCH & FLÁVIO M.R. DA SILVA JÚNIOR

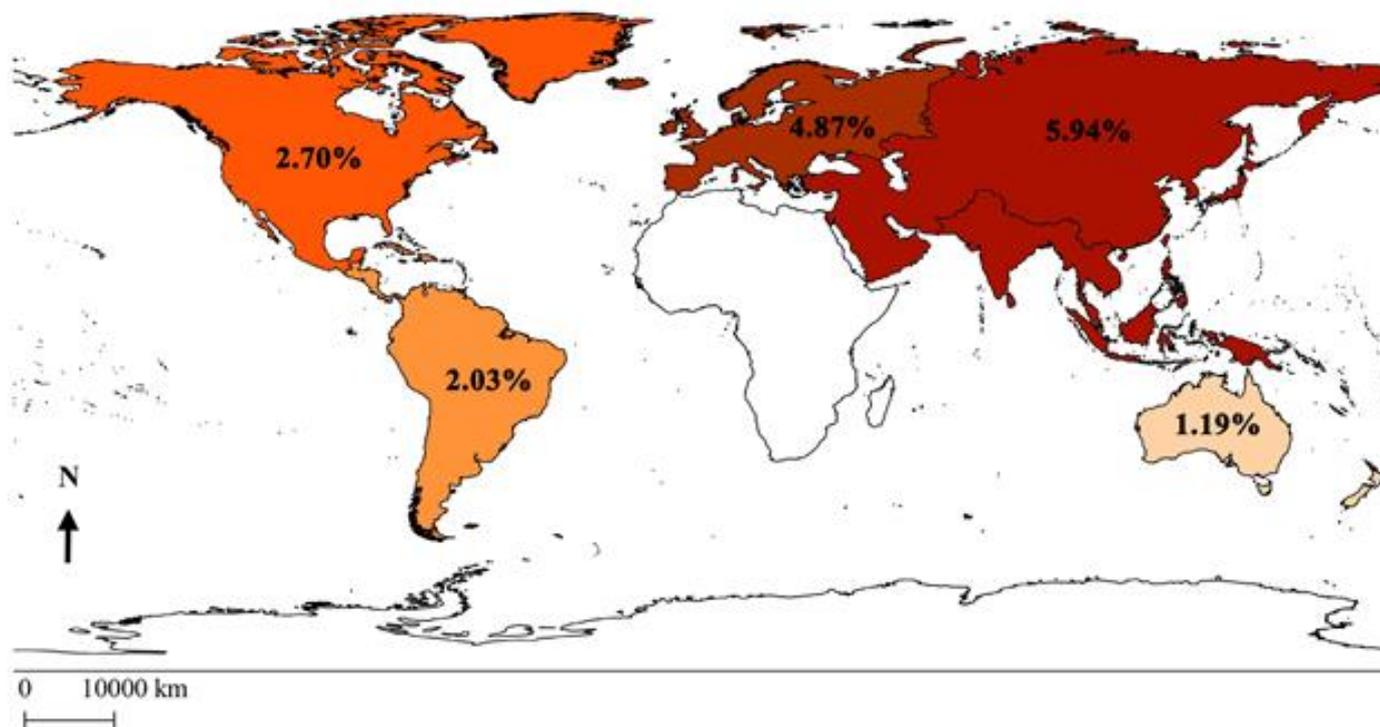
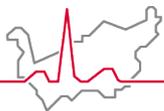


Figure 2. Prevalence of illicit drug use across continents (weighted mean of the studies).



L'accompagnement de parents confrontés à un problème d'addiction nécessite connaissances et compétences. La naissance pouvant être un élément motivationnel de changement une attitude ouverte et bienveillante facilite le dialogue et conduit à des résultats positifs. Une prise en charge adaptée doit être pensée pour favoriser l'attachement mais aussi pour minimiser les risques développementaux.

PROGRAMME

13H00

Accueil et Introduction

Dr Y. Paccaud, néonatalogue, HVS

13H15

Parentalité et dépendances

Dr Victor Leroy, Psychiatre, CHUV

14H00

Syndrome d'alcoolisation foetale

Dre Nicole Faignart, Neuropédiatre, HVS

14h30

Pause

15H00

« Situations cliniques »

Cas apportés par les participants

(si souhaité, par mail en avance)

16H15

Intervention précoce, suivi et prise en charge en Valais

Georges-Alain Claret, Addiction Valais

17H00

Conclusion